

87.059

Umweltkriegsübereinkommen
Convention sur la guerre de l'environnement

Siehe Seite 104 hiervoor – Voir page 104 ci-devant
 Beschluss des Ständerates vom 18. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 18 mars 1988

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 135 Stimmen
 (Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

Pour ces raisons de cohérence, et ce n'est peut-être pas le dernier cas, nous refuserons ce texte en votation finale.

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 111 Stimmen
 Dagegen 25 Stimmen

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

88.006

AHV-Gesetz. Baubeiträge
Loi AVS. Subventions à la construction

Siehe Seite 379 hiervoor – Voir page 379 ci-devant
 Beschluss des Ständerates vom 17. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 17 mars 1988

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 139 Stimmen
 (Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

87.068

**Bundesgericht. Erhöhung der Zahl
 der Ersatzrichter und Urteilsredaktoren**
**Tribunal fédéral. Augmentation du nombre
 des juges suppléants et des rédacteurs d'arrêts**

Siehe Seite 219 hiervoor – Voir page 219 ci-devant
 Beschluss des Ständerates vom 18. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 18 mars 1988

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 124 Stimmen
 Dagegen 2 Stimmen

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

84.041

Kündigungsschutz im Arbeitsvertragsrecht.
Volksinitiative und Revision OR
Protection des travailleurs
contre les licenciements.
Initiative populaire et révision CO

Siehe Seite 169 hiervoor – Voir page 169 ci-devant
 Beschluss des Ständerates vom 3. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 3 mars 1988

B. Obligationenrecht – Code des obligations

M. Jeanneret: Le groupe libéral ne pourra pas soutenir en votation finale le texte tel qu'il résulte de nos travaux, et ceci conformément aux déclarations que nous avons eu l'occasion de faire – il en a d'ailleurs été de même au Conseil des Etats – estimant que ce texte est finalement préjudiciable à l'économie et aux travailleurs.

Comme soeur Anne, nous attendons de savoir si l'initiative sera retirée. Au-delà de ce texte, c'est une question de principe. Nous déplorons cette habitude de la Confédération qui, lorsque des initiatives sont lancées, va très loin dans ses propositions dans des contre-projets indirects, de sorte que finalement nous nous trouvons devant le peuple avec une initiative qui peut être ensuite acceptée ou rejetée, et un texte légal qui est allé beaucoup plus loin que ce qu'on aurait souhaité.

87.044

Herabsetzung der Arbeitszeit.
Volksinitiative
Réduction de la durée du travail.
Initiative populaire

Siehe Seite 120 hiervoor – Voir page 120 ci-devant
 Beschluss des Ständerates vom 18. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 18 mars 1988

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 104 Stimmen
 Dagegen 48 Stimmen

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

88.222

Parlamentarische Initiative
Parlamentarier-Entschädigungen.
Initiative parlementaire
Indemnisations des parlementaires.

Siehe Seite 367 hiervoor – Voir page 367 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 17. März 1988
 Décision du Conseil des Etats du 17 mars 1988

Herabsetzung der Arbeitszeit. Volksinitiative

Réduction de la durée du travail. Initiative populaire

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.044
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.1988 - 08:00
Date	
Data	
Seite	473-473
Page	
Pagina	
Ref. No	20 016 263